



L'apport personnel peut il être réévalué

Par **jesito**, le **29/06/2010** à **21:42**

Bonjour,

Avec mon concubin, nous avons construit une maison en 2005, aujourd'hui la maison est malheureusement vendue pratiquement (compromis signé) car l'on s'est séparé. Pour l'achat de la maison il a fallu faire un crédit et mon ex concubin a mis en plus un apport personnel de 60000€.

Aujourd'hui mon ex me soutient que cet apport qu'il a versé va être réévalué depuis 2005 à ce jour par rapport au cours de la vie.

A t'il raison et si oui de combien va t'il être réévalué ?

Merci de votre réponse

Par **gloran**, le **01/07/2010** à **00:19**

Vous trouverez différents cas similaires sur le site www.jurisprudentes.net.